



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *service des ressources humaines civiles ; sous-direction de la gestion collective du personnel civil, bureau des concours et des examens professionnels.*

**CIRCULAIRE N° 325029/DEF/SGA/DRH/MD/SRHC/GCPC/2/2 relative à l'organisation des concours externe sur titres et interne pour le recrutement d'ingénieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense, titre de l'année 2007.**

*Du 9 mai 2007*

NOR D E F P 0 7 5 1 1 8 6 C

---

*Références :*

Décret n° 89-750 du 18 octobre 1989 (BOC, p. 4722 ; BOEM 352-1.1.1) modifié.

Arrêté du 25 mars 2005 (JO n° 83 du 9 avril 2005, texte n° 14 ; BOC, 2005, p. 2679 ; BOEM 352-1.1.4).

Instruction n° 424060/DEF/SGA/DFP/GPC/2 du 20 juillet 2000 ( BOC, p. 4173 ; BOEM 352-0.5).

Instruction n° 443737/DEF/SGA/DFP/GPC/2 du 13 décembre 2000 (n.i. BO, n.i. JO).

*Référence de publication :* BOC N°20 du 27 août 2007, texte 30.

---

**1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.**

Des concours externe sur titres et interne pour le recrutement d'ingénieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense sont ouverts au titre de l'année 2007.

Les postes offerts aux concours externe sur titres et interne sont répartis de la manière suivante :

Spécialités.	Concours externe.	Concours interne.
Achats.	6	/
Génie civil.	2	3
Informatique.	3	5
Mécanique.	2	/
Total	13	8

La date limite de retrait des dossiers d'inscription est fixée au mardi 12 juin 2007, inclus.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au mardi 26 juin 2007, inclus.

L'examen par le jury des dossiers des candidats autorisés à prendre part au concours externe sur titres débutera à partir du lundi 23 juillet 2007. A l'issue de l'examen des dossiers, le jury classera, par ordre alphabétique, les candidats reconnus aptes à se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le vendredi 7 septembre 2007.

L'épreuve orale d'admission des concours se déroulera en Ile-de-France à partir du lundi 5 novembre 2007.

**2. CONDITIONS DE PARTICIPATION.**

## 2.1. Concours externe.

Le concours externe sur titres est ouvert, sans aucune limite d'âge, aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant un 2<sup>e</sup> cycle d'études supérieures, d'un titre ou diplôme classé au niveau II ou d'autres qualifications reconnues comme équivalentes dans les conditions fixées par arrêté du ministre de la défense et du ministre chargé de la fonction publique.

## 2.2. Concours interne.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics en relevant, aux militaires, aux magistrats, aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre années de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Outre les conditions mentionnées ci-dessus, les candidats au concours interne doivent être en position d'activité, en détachement ou en congé parental à la date de la première épreuve.

## 3. DISPOSITIONS RELATIVES À L'ORGANISATION DES CONCOURS.

Les dossiers de candidature comportant la demande de participation originale accompagnée des pièces requises seront adressés impérativement aux autorités organisatrices selon les directives données dans la circulaire qui est disponible sur le site Intradef : [www.sga.defense.gouv.fr](http://www.sga.defense.gouv.fr).

## 4. REMARQUES IMPORTANTES.

Le nombre de postes offerts aux concours, leur répartition par spécialité et la date limite de clôture des inscriptions ne seront définitifs qu'après parution au Journal officiel de l'arrêté d'ouverture des concours.

Il est en outre rappelé qu'un succès aux épreuves ne garantit pas une nomination dans un lieu géographique précis, les affectations étant prononcées en fonction du classement des lauréats et des besoins prioritaires définis par l'administration au moment où elles interviennent.

Les lauréats qui ne rejoignent pas le poste au titre duquel ils sont nommés dans le délai qui leur est imparti au moment de la notification d'affectation seront réputés renoncer au bénéfice du concours.

*Nota.* - tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du :

Ministère de la défense  
Secrétariat général pour l'administration  
Direction des ressources humaines  
Service des ressources humaines civiles  
Sous-direction de la gestion collective du personnel civil  
Bureau des concours et des examens professionnels

par courrier : 26, boulevard Victor - 00463 Armées

par téléphone : 01 45 52 40 22

par internet : Pour télécharger un dossier d'inscription ainsi que sa notice explicative :  
<http://www.concours-civils.sga.defense.gouv.fr>

pour laisser un message :  
[bureauconcours@concours-civils.defense.gouv.fr](mailto:bureauconcours@concours-civils.defense.gouv.fr)

ou se présenter : 5, avenue de la Porte de Sèvres  
bâtiment 17 - 5<sup>ème</sup> étage  
75015 Paris (métro : Balard)

\_\_\_\_\_ Bulletin officiel des armées \_\_\_\_\_

Horaires : du lundi au jeudi : 8 h 45 - 17 h 30

le vendredi : 8 h 45 - 16 h 30

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*L'administrateur civil,*  
*sous-directeur de la sous-direction de la gestion collective du personnel civil,*

Marc PINEAU.